## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## **Communes - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE (2)

Numéro SIRET: 20006640500131

POSTE COMPTABLE: CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ROUMOIS

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: PARC ACTIVITES DU ROUMOIS (3)

**ANNEE 2020** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
3	1.5
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des depenses	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des recettes	18 19
	19
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	36
A5 - Etalement des provisions	37
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	40
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	41
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	42
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	43
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	45
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	49
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	51
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	55
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	58
C3,1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	59
C3.2 - Liste des établissements publics créés	60
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	61
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	62
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	63

D2 - Arrêté et signatures 64

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art, L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PARC ACTIVITES DU ROUMOIS	ВР
	PARC ACTIVITES DU ROUMOIS	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	41206
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	659
0	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0	0	0	0

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	16.330402	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	21.962821	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	10.296232	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0	0
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.181448	0
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.468803	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I-L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

A1

0,00

0,00

(si solde positif)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 842 610,53	2 678 400,00			
	+	+	+			
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00			
O R T	R 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)			
S		0,00	164 210,53			
F	=	=	=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 842 610,53	2 842 610,53			
_		INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 168 000,00	2 327 792,35			
	+	+	+			

•	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 327 792,35	2 327 792,35

(si solde négatif)

0,00

159 792,35

## TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 170 402,88	5 170 402,88
 ii I		i II

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

RESTES A REALISER (R.A.R) DE

L'EXERCICE PRECEDENT (2)

001 SOLDE D'EXECUTION DE LA

SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE

(2)

R

Е

P O

R

Т

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	380 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	380 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
66	Charges financières	7 300,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2,88		41 210,53	41 210,53	41 210,53
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	387 312,88	0,00	672 910,53	672 910,53	672 910,53
023	Virement à la section d'investissement (5)	104 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 501 000,00		2 045 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	9 910,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 614 910,00		2 169 700,00	2 169 700,00	2 169 700,00
	TOTAL	2 002 222,88	0,00	2 842 610,53	2 842 610,53	2 842 610,53

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 842 610,53

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	314 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	314 000,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	314 000,00	0,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 574 310,00		1 771 700,00	1 771 700,00	1 771 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	9 910,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	1 584 220,00		1 773 400,00	1 773 400,00	1 773 400,00
	TOTAL	1 898 220,00	0,00	2 678 400,00	2 678 400,00	2 678 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 164 210,53 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 842 610,53

## Pour information:

		li s'agit
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		correspo
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	396 300,00	dépense
D'INVESTISSEMENT (6)		du capit
, ,		J = 11 4 4 = 1

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	0,00	396 300,00	396 300,00	396 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	232,02		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	221 232,02	0,00	396 300,00	396 300,00	396 300,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	00,0	00,0	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	221 232,02	0,00	396 300,00	396 300,00	396 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 574 310,00		1 771 700,00	1 771 700,00	1 771 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 574 310,00		1 771 700,00	1 771 700,00	1 771 700,00
	TOTAL	1 795 542,02	0,00	2 168 000,00	2 168 000,00	2 168 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	159 792,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 327 792,35

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	159 792,35	159 792,35	159 792,35
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	159 792,35	159 792,35	159 792,35
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	190 000,00	0,00	159 792,35	159 792,35	159 792,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	104 000,00		123 000,00	123 000,00	123 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 501 000,00		2 045 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	1 605 000,00		2 168 000,00	2 168 000,00	2 168 000,00

Pour mémoire

	budget précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
TOTAL	1 795 000,00	0,00	2 327 792,35	2 327 792,35	2 327 792,35
					+
	R 001 SOLDE D'EXI	ECUTION POSIT	TIF REPORTE OU	J ANTICIPE (2)	0,00
					=

Restes à

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Libellé

ı		
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	396 300,00

Propositions

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

VOTE (3)

TOTAL

2 327 792,35

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

Chap.

- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	630 000,00		630 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	te de la companya de	0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)	APPLE STATE OF THE	1 700,00	1 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	1 700,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 2 045 000,00	1 700,00 0,00 0,00 2 045 000,00
022	Dépenses imprévues	41 210,53		41 210,53
023	Virement à la section d'investissement		123 000,00	123 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		672 910,53	2 169 700,00	2 842 610,53

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 842 610,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 15	Subventions d'investissement  Provisions pour risques et charges (5)	0,00	0,00 0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	396 300,00	0,00	396 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6)	(9) 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00	0.00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	1 771 700,00	1 771 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
De	épenses d'investissement – Total	396 300,00	1 771 700,00	2 168 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	159 792,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 327 792,3

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée,
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	825 000,00		825 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 771 700,00	1 771 700,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	80 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		1 700,00	1 700,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	905 000,00	1 773 400,00	2 678 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	164 210,53
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 842 610,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	2 045 000,00	2 045 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		123 000,00	123 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	2 168 000,00	2 168 000,00

	Ψ
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	159 792,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 327 792,35

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	380 000,00	630 000,00	630 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	380 000,00	630 000,00	630 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTA	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	380 000,00	630 000,00	630 000,00
66	Charges financières (b)	7 300,00	1 700,00	1 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 300,00	1 700,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	2,88	41 210,53	41 210,53
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	387 312,88	672 910,53	672 910,53
023	Virement à la section d'investissement	104 000,00	123 000,00	123 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 501 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 501 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 605 000,00	2 168 000,00	2 168 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	9 910,00	1 700,00	1 700,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	9 910,00	1 700,00	1 700,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 614 910,00	2 169 700,00	2 169 700,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	2 002 222,88	2 842 610,53	2 842 610,53

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 842 610,53

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	314 000,00	825 000,00	825 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	314 000,00	825 000,00	825 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	314 000,00	825 000,00	825 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	80 000,00	80 000,00
7718	Autres produits except, opérat <sup>e</sup> gestion	0,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	314 000,00	905 000,00	905 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	9 910,00	1 700,00	1 700,00
796	Transferts charges financières	9 910,00	1 700,00	1 700,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 584 220,00	1 773 400,00	1 773 400,00
7	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 898 220,00	2 678 400,00	2 678 400,00

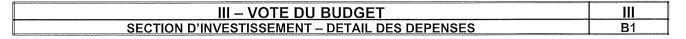
	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	164 210,53
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 842 610,53

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

  (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	396 300,00	396 300,00
1641	Emprunts en euros	221 000,00	396 300,00	396 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	232,02	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	221 232,02	396 300,00	396 300,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	221 232,02	396 300,00	396 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
3555	Terrains aménagés	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 574 310,00	1 771 700,00	1 771 700,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 795 542,02	2 168 000,00	2 168 000,00

	,
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	159 792,35
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 327 792,35

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

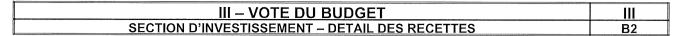
<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	190 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	190 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	190 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	159 792,35	159 792,35
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	159 792,35	159 792,35
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	159 792,35	159 792,35
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	190 000,00	159 792,35	159 792,35
021	Virement de la sect° de fonctionnement	104 000,00	123 000,00	123 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 501 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
3555	Terrains aménagés	1 501 000,00	2 045 000,00	2 045 000,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 605 000,00	2 168 000,00	2 168 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 605 000,00	2 168 000,00	2 168 000,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 795 000,00	2 327 792,35	2 327 792,35

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 327 792,35

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

				NA - VI	IV - ANNEXES							2
	ш	RESENTA	TION CRO	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	ONCTION	- VUE D'EI	VSEMBLE (	(1)				A1
	10	0	-	2	8	4	S	9	7	8	6	
	Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Libellé	non	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains,	économique	
	ventilables	administrat°	publiques				santé			environnemt		
		publiques										
					INVESTISSEMENT							
					DEPENSES							
Dépenses réelles	396 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 300
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	396 300											396 300
Dépenses d'ordre	0											1 771 700
Total dépenses de l'exercice	396 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	2 168 000
RAR N-1 et reports	159 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 792
Total cumulé dépenses d'investissement	556 092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	2 327 792
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	282 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 000	2 327 792

					FONCTIONNEMENT	L						
					DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice	165 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 676 700	2 842 611
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	165 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 676 700	2 842 611
					RECETTES							
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 678 400	2 678 400
RAR N-1 et reports	164 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 211
Total cumulé recettes de fonctionnement	164 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 678 400	2 842 611

2 327 792

2 045 000

0

282 792

Total cumulé recettes d'investissement

RAR N-1 et reports

public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement plus détaillé de la nomendature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

<sup>(2)</sup> Ou biens de la structure intercommunale. (3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

					IV – A	ANNEXES							2
			PRESEN.	PRESENTATION CROI	SEE P	R FONCTION	1	VUE D'ENSEMBLI	щ				A1
		10	0	1	2	ю	4	ις	9	7	80	6	
Art. (1)	Libellé	Opérations	Services	Sécurité et salubrité	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
		ventilables	administrat° publiques	publiques			0000	santé			environnemt		
						INVESTISSEMENT	LV.						
						DEPENSES							
Total dépe	Total dépenses investissement	396 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	2 168 000
Dépenses réelles	réelles	396 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 300
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	396 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396 300
18	Compte de liaison : affectat°	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	(BA,regie)				C	C		C	C		c	c	C
20	Immobilisations incorporelles	0		0	0	0	O	>	O		D	O	O
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	1 771 700
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	1 771 700
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						RECETTES							
Total rece	Total recettes investissement	282 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 000	2 327 792
Recettes réelles	éelles	159 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 792
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

159 792

0

0

0 0

0 0

159 792 0

Dotations, fonds divers et réserves

10 13

Produits des cessions d'immobilisations

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opératio	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre	: d'ordre	123 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 000	2 168 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	123 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 000	2 045 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		2 84
		2 676 700
		0
		0
		0
		0
L		0
FONCTIONNEME	DEPENSES	0
		0
		0
		0
		165 911
		otal dépenses de fonctionnement

Total dé	Total dépenses de fonctionnement	165 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 676 700	2 842 611
Dépense	Dépenses réelles	42 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	000 089	672 911
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	000 089	630 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	41 211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 211
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	d'élus												
99	Charges financières	1 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700
29	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
89	Dot, aux amortissements et	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	provisions								-				
Dépense	Dépenses d'ordre	123 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 046 700	2 169 700
023	Virement à la section	123 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 000
	d'investissement												
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 045 000	2 045 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700	1 700

		10	0	Υ	7	က	4	ıo	9	7	80	6	
		Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Art. (1)	Libellé	non	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains, économique	économique	
		ventilables	administrat°	publiques				santé			environnemt		
			publiques										

						RECETTES							
Total rece	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 678 400	2 678 400
Recettes réelles	éelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	905 000	905 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	825 000	825 000
	vente												
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
92	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	80 000
78	Reprise sur amortissements et	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	provisions										1		
Recettes d'ordre	d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 773 400	1 773 400
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 771 700	1 771 700
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700	1 700

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

2	A2 1	
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	

## A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

				(.)		
	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
	de trésorerie (2)			•	)	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trêsorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerle liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie pour les de trésorerie pour les intérêts comptabilisés au co

N	N PAR NATURE DE DETTE
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION

# A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Nature			Date	Date du		Type de	•	Taux initial	itial		Pério-	Profil	Possibilité de	Caté-
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
A141100J	CAISSE EPARGNE HAUTE NORMANDIE	11/01/2011	2011-01-11	12/01/2012	2 000 000,00	iι.		1,960	1,960	EURO	A	O	z	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00						7.6			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									

					Emprunts et	t deffes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			400					Taux initial	ıitial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro	Organisme prêteur ou chef	Date de	d'émission ou	Date du		Type de		Misso			Pério- dicité des	Profil	de .	Caté- gorie
de contrat)	de file		date de mobilisation (1)	rembour- sement	Nominal (2)	d'intérêt (3)	Index (4)	de taux (5)	Taux actuariel	Devise	rembour- sements (6)	tissement (7)	sement anticipé	d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					00'0				10772				NO	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					2 000 000,00									
									Daniel Control of the	TOTAL STREET,	A CONTRACTOR AND A CONT	SERVING STATE OF THE STATE OF T	STREET STREET STREET STREET STREET	VICTORIO PROGRAMMENTO

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer le périodicité des remboursements : A: annuelle; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour annortissement constant, P pour annortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ΛΙ	RE DE DETTE A2.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE I

# A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					Ā	nprunts e	Emprunts et dettes au 01/01/N	z				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		424 266,53					210 547,84	1 428,13	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		424 266,53					210 547,84	1 428,13	00'0	00'0
A141100J	z	00'0	A-1	424 266,53	2,00	ъ		1,960	210 547,84	1 428,13	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					00'0	0,00	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	00'0	00'0	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		0,00		424 266,53					210 547,84	1 428,13	00'0	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
   (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
   (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.
   (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

# A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

% par type de taux selon le capital restant dû		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
		00,0		00'0		0,00		00'0		000		000	00'0
Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)													
Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		0,00		0,00		0,00		00'0		00'0		00'0	00'0
Niveau du taux à la date de vote du budget (9)													
Taux maximal après couver- ture éventu-													
Coût de sortie (7)		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0		00'0	00'0
Taux maximal (6)													
Taux minimal (5)													
Dates des périodes bonifiées													
Durée du contrat													
Type d'indices (4)													
Capital restant dû au 01/01/N (3)		00,0		0,00		0,00		00'0		0,00		0,00	00'0
Nominal (2)		00'0		00'0		0,00		00'0		00'0		0,00	00'0
Organisme prêteur ou chef de file													
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)	TOTAL (A)	Barrière simple (B)	TOTAL (B)	Option d'échange (C)	TOTAL (C)	Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)	TOTAL (D)	Multiplicateur jusqu'à 5 (E)	TOTAL (E)	Autres types de structures (F)	TOTAL (F)	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dù couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget. (8) Montant, index ou formule.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

			V - ANNEXES				2
ELEMENTS D	U BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	- TYPOLOGIE DE	- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A2.4
		A2.4 – TYPOLO	GIE DE LA REPAR	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		
и	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	-	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'00	00'0	00'0	00'0	
unique). Taux Variable simple platonne ( <i>cap</i> ) ou encadre ( <i>tunne</i> l)	Montant en euros	424 266,53	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) multiplicateur jusqu'a 5 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00,00	0,00	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00,00	0,00	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00:0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

N - ANNEXED	
I – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emc	Emprunt couvert						Instrument de couverture	uverture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
Instruments de couverture	999	Canital ractant   Data do fin	Date de fin	Organismo	Type de	Nature de la	Notionnel de	Date de début   Date de fin	Date de fin	de	Montant des	Primes payées	Primes
le numéro de contrat)	l'emprint couvert	dû au 01/01/N	du contrat	co-contractant	couverture	(change ou	l'instrument de	du contrat	du contrat	règlement	commissions	pour l'achat	reçues pour
					වි	taux)	couverture			des intérêts (4)	diverses	d'option	la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					0,00				00'0	00'0	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					0,00				0,00	00'0	0,00
Taux complexe (total) (2)		00'0					0,00				00'0	00'0	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'Il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

# A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de converture	d		
Instruments de couverture		Taux pavé	.00	Taux recu (7)	1	Charnes at produite constatés donnis l'origina du gantest	donnie Periaine du controt	10, 1
(Four cnaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération
Taux fixe (total)				en ne		00.0	00.0	de couverture  de couverture
Taux variable simple (total)						00.0	00 0	
Taux complexe (total) (2)						00 0	oo o	
Total						000		
			Charles Committee and the Committee of t			20,0	20,0	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la dassification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

## A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

## A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

## A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2020-01-01
CGCT): 0 €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

## A4 – ETAT DES PROVISIONS

h						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions, pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

### PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	<b>A</b> 5

### A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		396 300,00	I 396 300,00
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	396 300,00	396 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	396 300,00	396 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	396 300,00	0,00	159 792,35	556 092,35

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble,

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	123 000,00	III 123 000,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	123 000,00	123 000,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	123 000,00	123 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	123 000,00	0,00	0,00	159 792,35	282 792,35

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11	556 092,35
Ressources propres disponibles	IV	282 792,35
Solde	V = IV – II (6)	-273 300,00

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A7.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A7.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	
	Total des dépenses d'ordre		
	TOTAL GENERAL 0,0		

### A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES (1)					
Article (2)	Libellé (2)	Montant				
Recettes issues de	la TEOM	0,00				
Dotations et partic	ipations reçues	0,00				
Autres recettes de	fonctionnement éventuelles	0,00				
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00				
75	Autres produits de gestion courante	0,00				
76	Produits financiers	0,00				
77	Produits exceptionnels	0,00				
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00				
013	Atténuations de charges	0,00				
	Total des recettes réelles	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
043	0,00					
Total des recettes d'ordre						
TOTAL GENERAL						

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

### PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - BP - 2020

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2		

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES (1)						
Article (2)	Article (2) Libellé (2) Montant					
Remboursemer	nt d'emprunts et dettes assimilées	0,00				
Acquisitions d'i	mmobilisations	0,00				
Opérations d'équ	uipement (1 ligne par opération)					
Autres dépense	es éventuelles	0,00				
Opérations pour	compte de tiers (1 ligne par opération)					
020	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles	0,00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
041	041 Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre	0,00				
	TOTAL GENERAL	0,00				

### A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

ATTEC CECTION D INVESTIGATION INCOMPANY					
RECETTES (1)					
Article (2) Libellé (2)					
prunts et dettes assimilées	0,00				
entions reçues	0,00				
ventuelles	0,00				
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)					
Produits des cessions d'immobilisations	0,00				
Total des recettes réelles					
Opérat° ordre transfert entre sections	0,00				
Opérations patrimoniales	0,00				
021 Virement de la sect° de fonctionnement (3) 0,					
Total des recettes d'ordre					
TOTAL GENERAL					
	RECETTES (1)  Libellé (2)  prunts et dettes assimilées entions reçues ventuelles mpte de tiers (1 ligne par opération)  Produits des cessions d'immobilisations  Total des recettes réelles  Opérat° ordre transfert entre sections Opérations patrimoniales Virement de la sect° de fonctionnement (3)  Total des recettes d'ordre				

<sup>(1)</sup> Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

### A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

N	A9
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

# A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
   (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
   (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
   (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
   (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
   (6) Le chapitre 45 doit être défaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
   (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	Λ
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

IT	newswith.	T				
. /	Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital	00'0	00'0	00°0	00'0
	Annuité gara l'ex	En intérêts (8)	00'0	0,00	0,00	00'0
:[ i	Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
	Catégorie d'emprunt	(2)				
i	de vote (6)	Niveau de taux				
	Taux à la date de vote du budget (6)	Index (4)				
	Taux	Taux	14 (14 (14 (14 (14 (14 (14 (14 (14 (14 (			
	itial	Taux actua-				
	Taux initial	(4)				
	. <u>+</u> ν	ts Taux (3)				
	Périodi- cité des rem- bour-	sements (2)				
	Durée rési-	duelle				
	Capital restant dû au 01/01/N		00'0	0,00	00'0	0,00
	Montant Initial		0,00	00'0	00'0	00'0
	Organisme préteur ou	chef de file				
	Objet de l'emprunt garanti					
	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Profil				
	Ann mobilis pr d'amorti de l'emg	Année				
	Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	211 975,97
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	211 975,97
Recettes réelles de fonctionnement	11	905 000,00

		00.40
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	23,42
i dit doo garantico a omprant doodradoo da titio do i omercia en 70 (-)		

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

### PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

### B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

2		B1.4
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

## B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
  (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

### PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

### **B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)			0,00	0,00	0,00		
TOTAL			0,00	0,00	0,00		

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

### **B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

			T	B/ : 11 1/	0./	Créance en capital	Annuité reçue au
Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Greance en capital	Affilialte reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redev	ance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subve	ntions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exceptio	n de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	its reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

### B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention		
	INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT							

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

### B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à empl	oyer au 01/01/N :	0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à empl	oyer au 31/12/N :	0,00	

>	5
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS 7T (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	0,00
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00,0	00'0	00'0	00,00	00,00
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00'0	00,0	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés an hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à lemps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	CONTRAT	TRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Sozial.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sporfut.
CULT : Culturel.
CULT : Culturel.
PM : Police.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée):

3-2 a crocissement democrante d'activité.
3-3 a crocissement temporament destinate.
3-4 a crocissement destinate d'activité.
3-5 a crocissement destinate des fonctions partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 a crocissement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 a crocissement d'un fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-3 a crocissement d'un fonctionnaire susceptibles d'activité.
3-3 a crocissement d'un fonctionnaire susceptibles d'activité.
3-3 a crocissement d'un fonctionnaire susceptibles d'activité de fonctionnaire susceptibles d'activité d'activité

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de larticle 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

### C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				100

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

### C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

### C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L., 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L., 1412-2 du CGCT).

Les régles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

ĺ	IV – ANNEXES	IV
Ì	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
	LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

### D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

### PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - PARC ACTIVITES DU ROUMOIS - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES :

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 01/01/2020

Présenté par (1), A , le 01/01/2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le 01/01/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/01/2020, et de la publication le 01/01/2020

A, le 01/01/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

### ETAT DES RATTACHEMENTS DEPENSES 2019 - BUDGET PARC ACTIVITES DU ROUMOIS.

111	TYPE PIECE Pièce	Tiers	MTHT	MITTC	Libellé Pièce	. Date CHADITRE	CHADITER CHADITER IIB	APTICIE	all a portor		211 110 1100	1			г
					OPERATION D'AMENAGEMENT ILOT 3 - Associé à :				des prestations de services	ONCION	TONCTION FONCTION CIB	SENS	SECTION	EXERCICE	
- 1	14(D)	SHEMA (code: 11621)	.000,000	1	96 000,00   report du n°14 (service fait)	29/11/2018 011.	Charges à caractère général	6045.		06	économiques	Dénance .	Dénance Gondiannement	9700	
- 1			80 000,00	96 000,00				Total 6045.					ומוביוסוווביווביוו	- 1	_
					PARTICIPATION FINANCIERE VIABILISATION ILOT 3 -				Achats de matériel, équipements et		Interventions				_
- 1	2(D).	SIEGE (code: 5588)	.26 000,00	_	26.000,00 Associé à : report du n°2 (service fait)	06/11/2017 011.	Charges à caractère général	605.		90.	économiques	Denense	Dénense Fonctionnement	2010	
					Fourniture et pose pour branchement AEP ILOT 5		:		Achats de matériel, équipements et		Interventions			-0.00	т-
	2019000003(D)	SERPN (code: 2642)	1.847,50		2 217,00 - (serv:DDEV -ECO) -	26/07/2019 011.	Charges à caractère général	605.		.06	économinues	Děnence	Disperse Francipunament	0100	
	• :				RACCORDEMENT POUR VIABILISATION TERRAIN ILOT 5-				matériel, équipements et		Interventions	2		7073.	•
	2019000004(D)	ENEDIS (code.: 5040)	894,60		1 073,52 VENTE GUERIN -	30/08/2019 011.	Charges à caractère général	605.	travaux 2	90.	économiques	Dépense	Dépense Fonctionnement 2019	2019.	
					PARTICIPATION POUR RESEAU D ASSAINISSEMENT	<del></del>			Arhate de matérial équipements et	-	1				
	2019000010(D)	COMMUNE BOURG ACHARD (code: 3695)	57 000,00	57.000,00	57.000,00 COLLECTIF ENTREPRISES ILOTS 1,2,4 et 5 -	15/10/2019 011.	Charges à caractère général	605.		.06	econominues	Dénience	Dánence Fonctionnement	2010	
	. /											2		, , ,	т-
		:			EXTENSION RESEAU PR ALIMENTATION ILOT 3 - Associé			,	Achats de matériel, équipements et -		Interventions				
	1-REPORT2017(D)	SERPN (code: 2642)	20 137,31		24 164,77   a : report du n°1-REPORT2017 (service fait).	26/10/2017 011.	Charges à caractère général ·	. 605	travaux 2	90.	économiques	Dénence	Depense Fonctionnement	2019	_
/ 1			105 879,41	110 455,29		-		Total 605.							T
- 1			185 879,41	206 455,29		Total 011.									_
- 1			185 879,41	206 455,29		Total general	eral	•				-			_
												,			7

SIGNATURE DE L'ORDONNATEUR LE: 30/04/2020





### CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 9 novembre 2017

### DÉLIBÉRATION

N°CC/FI/227-2017

**Finances** 

Durée d'amortissement

Délégués :	
En exercice :	93
Présents :	79
Pouvoirs :	12
Votants :	91
Suffrages exprimés :	91
Ont voté pour :	91
Ont voté contre :	0
Abstention:	0

L'an deux mille dix—sept, le neuf novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, à la maison des associations, sous la présidence de M. Benoît GATINET.

### Étaient présents,

Emmanuel ALLIGIER, Fabien ARTAUD, Jean AUBOURG, Jean BARRIÈRE, Jacques BENOIST, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Dominique BOUCHER, Hugues BOURGAULT, Franck BUCHER, Hervé CAILLOUEL, Etienne CALLOUET, William CALMESNIL, Bernard CHRISTOPHE, Jérôme DEBUS, Paulette DEMAEGDT, Jean-Pierre DENIS, Evelyne DESMARAIS, Éric DEZELLUS, Michel DEZELLUS, Jacques DORLÉANS, Serge DUBOIS, Laurent DUCHATEAU, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Benoît GATINET, Joël GRAINVILLE, Ghislaine GRANDJEAN, Didier GUERINOT, Francis GUERINOT, Joël GUEROULT, Max GUILBERT, Franck HAUDRECHY, Jacques HEUGHEBAERT, Abed KARNOUB, Jean-Jacques LEBRETON, Michel LECLERC, Axelle LEGOURD, Didier LEMOINE, Fernand LENOIR, Gérard LESUEUR, Patrick LIEVENS, Robert MAQUAIRE, Philippe MARIE, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Michel MASSON, Michel MATHÉ, José MAURICE, Dominique MEDAERTS, Nadine MESSE, Alain MICHALOT, Rémy MORAINVILLE, Monique MOUILLIERE, André ODIENNE, Michaël ONO-DIT-BIOT, Didier PARIN, Jacky PAUMIER, Patrick PERDRIX, Gwendoline PRESLES, Muriel OUENOT, Jean QUETIER, Philippe ROMAIN, Mary-Dominique ROUAS, Laurent RYCKAERT, Josette SIMON, Isabelle STIEVENARD, Franck TAMION, Alain TARDIF, Alain TESSIER, Jean-Marie THIEBAULT, Laurent VALLÉE, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Bernard VINCENT, Alain VIVIEN.

### Étaient représentés par leur suppléant,

Charly NOËL représenté par Michel CHÉRON, Lucien ROMAIN représenté par Rémy THÉROULDE, Frédéric CARDON représenté par Christian FAYEL

### Absents, excusés:

Gilbert DOUBET donne pouvoir à Christine VAN-DUFFEL, Anne RENAULT donne pouvoir à Joël GUEROULT, Bertrand PECOT donne pouvoir à Michel MASSON, Damien PIERRARD donne pouvoir à Jean QUETIER, Didier LANNOY donne pouvoir à Mary-Dominique ROUAS, Guy CHEMIN donne pouvoir à M. Philippe MARIE, Jean-Marie GUENIER donne pouvoir à Céline MAROUARD, Gaby LEFEBVRE donne pouvoir à Laurent VALLÉE, Martine TIHY donne pouvoir à Benoît GATINET, Marie Françoise JACQUES donne pouvoir à Abed KARNOUB, Jacky GOY donne pouvoir à Fabien ARTAUD, Jean-Luc FLAMBARD donne pouvoir à Jacky PAUMIER

Laurence LAFFILLE, Bruno GERMAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20171109-CC-FI-227-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

### Contexte:

Depuis le 1er janvier 1997, les communes et groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations.

Par l'intermédiaire du vote du budget, Roumois Seine a permis la réalisation de différents investissements.

N'ayant pas voté de durée d'amortissement pour ces différentes dépenses, il est proposé de fixer les durées d'amortissements.

À noter que ces durées d'amortissements ne seront applicables qu'aux nouveaux biens intégrés ou réalisés par Roumois Seine. Tout plan d'amortissement débuté en amont par une ancienne entité devra être exécuté jusqu'à son terme.

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine

Vu la délibération C-AG-1-2017 portant élection du Président

Vu les budgets de Roumois Seine pour 2017

Considérant l'avis de la commission des finances du 17 octobre 2017

Considérant l'avis du bureau communautaire du 31 octobre 2017

Considérant la nécessité de fixer les règles d'amortissements pour les investissements de Roumois Seine,

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré;

A l'unanimité

### >ADOPTE,

les durées d'amortissements suivantes pour les budgets de Roumois Seine :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20171109-CC-FI-227-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Durée d'amortissement	
Imputation comptable - Bien	Durée (en année)
Biens de faible valeur (inférieur à 500 €)	1
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10
2031 - Frais d'études	5
2032 - Frais de recherche et de développement	5
2033 - Frais d'insertion	5
2041 Subventions d'équipement aux organismes publics	15
2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
20441 - Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	. 15
20442 - Subventions d'équipement en nature - Personnes de droit privé	5
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2
208 Autres immobilisations incorporelles	2
21561 - Matériel roulant d'incendie et de défense civile	8
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21571 - Matériel roulant de voirie	8
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	10
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	10
2181 - Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements et aménagements divers	15
2182 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	8
2183 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10
2185 - Autres immobilisations corporelles - Cheptel	5
2188 - Autres immobilisations corporelles	10

Pour les biens immeubles productifs de reve	nus
Imputation - Bien	Durée (en année)
	sur la durée du
	contrat
2114 - Terrains de gisement	d'exploitation
2132 - Constructions - Immeubles de rapport	20
	sur la durée du
2142 - Constructions sur sol d'autrui - Imme ubles de rapport	bail à construction

Pour les Budget M4	
Imputation comptable - Bien	Durée (en année)
201 - Frais d'établissement	5
2031 - Frais d'études	5
2032 - Frais de recherche et de développement	5
2033 - Frais d'insertion	5
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2
211 Terrains	30
212 Agencements et aménagements de terrains	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20171109-CC-FI-227-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

213 Constructions	30
214 Constructions sur sol d'autrui	30
215 Installations, matériels et outillage techniques	30
216 - Collections et œuvres d'art	30
2171 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition -	30
Terrains	30
2172 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition -	
Agencements et aménagements de terrains	30
2173 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition -	30
Constructions	30
2174 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition -	30
Constructions sur sol d'autrui	30
2175 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition -	30
Installations, matériel et outillage techniques	50
21782 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	8
mise à disposition - Matériel de transport	U
21783 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	3
mise à disposition - Matériel de bureau et matériel informatique	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
21784 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	10
mise à disposition - Mobilier	10
21785 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	5
mise à disposition - Cheptel	J
21786 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	3
mise à disposition - Emballages récupérables	ŗ
21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une	10
mise à disposition - Autres	10
2181 - Autres immobilisations corporelles - Installations générales,	30
agencements, aménagements divers	30
2182 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	8
2183 - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et	3
matériel informatique	J
2184 - Autres immobilisations corporelles - Mobilier	10
2185 - Autres immobilisations corporelles - Cheptel	5
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2186 - Autres immobilisations corporelles - Emballages récupérables	3
2188 - Autres immobilisations corporelles - Autres	10

ROUMOIS SEINE

Benon GATUNET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et affichage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20171109-CC-FI-227-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

### **BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU ROUMOIS 2020**

IV - ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par

A Bourg-Achard, le 26 juin 2020

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Bourg-Achard, le 26 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de membres présents : 578

Nombre de suffrages exprimés : 65

**VOTES:** 

Pour: 55

Contre:

Blanc ou nul:

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

19 juin 2020

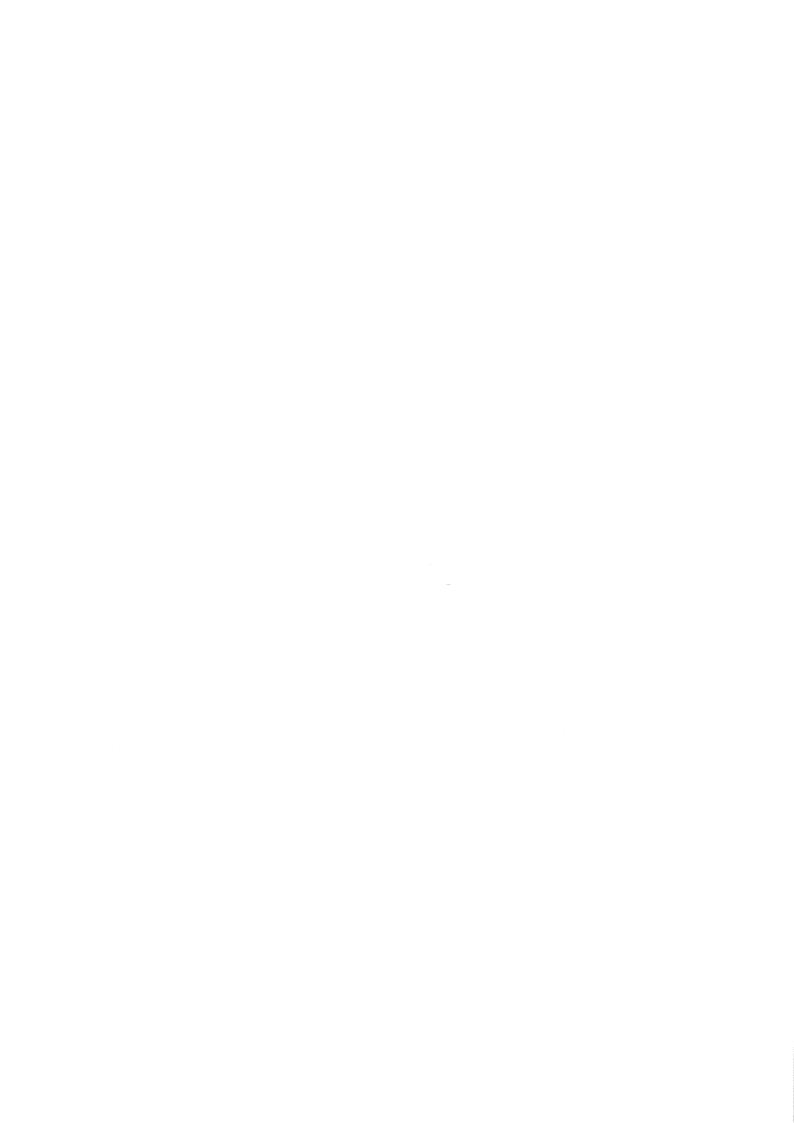
COMMUNES	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Aizier	M. Arnaud MAUPOINT	Mme Isabelle MARÉCHAL
Amfreville St Amand	M. Jérome DEBUS	
	Mme Annick LE MOIGNE	
Barneville Sur Seine	M. José MAURICE	M. Mery CHERVILLE
Boissey le Châtel	M. Laurent DUCHATEAU	Mme Isabelle PERRON-BEAUCLAIR
	M. Philippe VANHEULE	
Bosroumois	Mme Nelly MARINIER  North	
Dostoumois	M. Michaël ONO DIT BIOT	
	Mme Maryannick VERDURE	

	M Mary Dansining POLICE	M. Vyor OLLIVET
Rosgouet	M. Mary Dominique ROUAS	M. Yves OLLIVET
Bosgouet	47	
	M. Joël GRAINVILLE	
	WI JOSE GRANITVILLE	
Bouquetot	Mme Marie-Jeanpe NEVEU	
	1 / 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
	Mme Josette SIMON	
	Alm a	
	J) [mo/]	
	Mr Richard APPERT	
	Yelian	
	Mme Françoise PRUNER	
Bourg Achard		
	M. Joël TEMPERTON	
	Jan	
	M. Jean Pierre DENIS	
	Mme PRESLES Gwendoline	
	ATA :	
Bourneville Sainte Croix	M. Patrice ROMAIN	
	M. BONENFANT-Sylvain	
Caumont		
Cadinont	Mme Maria DUFROY	
	Mme Martine TIHY	
Cauverville en roumois		
<b></b>	Mme Aline DONNET MOUSSEUX	M. Sylvain GALLAIS
Etreville	200	
	M. Claudo GENCE	
Eturqueraye	M. Claude GENCE	
Learqueraye		
I		1
	/	



	\ \	
Flancourt-Crescy en Roumois	M. Bertrand PECOT	
	Mme Christine HOUEL	
	M. Vincent MARTIN	
	Mme Myriam FERLIN	
Grand Bourgtheroulde	M. Ercik POISSON	
	Mme Céline MAROUARD	
	M. Yannick BOUDET	
Hauville	M. Guillaume QUESNEY	
	M. Joël GUELQULT	
La Haye Aubree	Mr VIVIEN Alain	Mme Evelyne LEFRANCOIS
La Haye de Routot	M. Jacques BINET	M. Alain MARGO
Honguemare Guenouville	M. Jacques BENOIST	Mme Céline LEVASSEUR
Les Monts du Roumois	M. Bruno SIX	
	Mme Véronique HERVIEUX	
Le Landin	M. Michel DEZELLUS	

	M. Gilbert DOUBET	
Le Thuit de l'Oison	Mme Christine VAN DUFFEL	
	M. Cédric BROUT	
	Mme Béatrice AUBIN	
	Mme Mélanie RIOULT	
Mauny	M. Charly NOËL	
St Aubin Sur Quillebeuf	M. Françis GUÉRINOT	Mme Sylvie LAMBERT
St Denis des Monts	M. Olivier MORIN	
Ste Opportune la mare	M. Alam MICHALO	M. Jacques CARREY
St Leger du Gennetey	M. Philippe ROMAIN	M. Pierre LEROUX
St Ouen de Pontcheuil	M. Daniel DUVAL	M. Jérôme GUILBERT
	Mme Sandrine MENNITI	
St Ouen de Thouberville	M. Denis PIEDNOPL	
	M. Damien THIEBAULT	



	Λ	
St Ouen du Tilleul	M. Jean AUROURG  Mme Guylène FREVAL	
St Philbert sur Boissey	M. Franck BOOHER	
St Pierre des Fleurs	M. Bruno GERMAIN  Mme Bernadette BARAT	
St Pierre du Bosguérard	M. Franck HAMPRECHY  Mme Anne STAB	
Thenouville	M. Laurent DEBEERST  Mme Brigitte BARBETTE	
Tocqueville	M. Alain TARDIF	M. Rémi LEROY
La Trinité de Thouberville	M-Jacques DORLÉANS	M. Gérard BOITOUT
Trouville la Haule	M. Damien MERCIER	
Valletot	M. Dominique LEVASSEUR	M. Thierry LEPLANOIS
Vieux Port	M. Frédéric CARDON	M. Christian FAYEL
Voiscreville	Mme Mélanie PETIT	Mme Nadine MESSE

